

« Les associations patronales profitent des caisses de compensation »

Un ouvrage de l'historien Pierre Eichenberger revient sur les motivations des associations d'employeurs à contrôler tout un pan de l'Etat social

memo

Les caisses de compensation, chargées de prélever les cotisations et de verser les rentes et allocations, jouent un rôle

primordial dans la protection sociale. Leur contrôle offre par conséquent une certaine emprise sur l'Etat social. L'historien Pierre Eichenberger est l'auteur d'un livre propre à lever un pan de voile sur la thématique.

En Suisse, les caisses de compensation, chargées de prélever les cotisations et de verser les rentes et allocations, jouent un rôle primordial dans la protection sociale. Sur un total d'environ 140 milliards de francs de dépenses sociales, les prestations financières de ces institutions s'élèvent annuellement à quelque 60 milliards. Le contrôle de ces caisses offre par conséquent une certaine emprise sur l'Etat social. Or, la gestion de nombre de celles-ci est étrangement laissée à la discrétion des organisations patronales. Les employeurs ont en effet la main sur les allocations familiales, pour perte de gain (APG, assurance militaire), de maternité, l'assurance vieillesse et survivants (AVS), ainsi que l'assurance invalidité (AI). Les syndicats, eux, n'ont que l'assurance chômage, partagée avec des caisses cantonales. Mais ce sont encore les patrons qui lèvent les cotisations, de même que pour l'assurance accident administrée par la Suva. Cet accaparement de l'action sociale ne fait pourtant aujourd'hui guère de débat ni l'objet d'études. Fruit d'un travail de doctorat mené entre 2010 et 2015 à l'Université de Lausanne, l'ouvrage «Mainmise sur l'Etat social. Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)» de l'historien Pierre Eichenberger a le mérite de lever un coin du voile et de relancer la

discussion. Trois questions à l'auteur, actuellement professeur adjoint au Département d'histoire moderne de l'Université de Zurich.

questions réponses

Pourquoi cet intérêt des milieux patronaux pour les caisses de compensation?

Dans les années 1930 et 1940, patrons, Etat et syndicats s'opposent sur les salaires, les politiques sociales et la réglementation du travail. Les associations patronales estiment alors qu'il est dans l'intérêt des patrons d'organiser une certaine politique sociale minimale plutôt que de courir le risque de voir les syndicats ou l'Etat prendre l'initiative et imposer des systèmes plus généreux. C'est pour cette raison que sont créées les caisses d'allocations familiales ou les caisses pour les soldats mobilisés, qui sont très importantes au cours de la Seconde Guerre mondiale et sont ensuite transformées en caisse AVS. Prendre l'initiative et créer des caisses permet aux patrons d'influencer et de contrôler ces politiques. Une fois créées, gérer de tels flux financiers et administratifs donne aux associations patronales accès à d'importantes ressources, aujourd'hui comme dans les années 1940. Par exemple, les caisses favorisent l'affiliation des entreprises aux organisations patronales. Un autre exemple concret d'un des nombreux avantages liés à la gestion des caisses est la connaissance du niveau des salaires. Avant leur création, il était très difficile pour une association patronale de savoir quels salaires étaient payés dans les entreprises. Du jour au lendemain, on a disposé de listes précises.

Cela pose-t-il un problème? Ces assurances ne sont-elles pas



Pierre Noverraz/Archives

Les syndicats, eux, ne gèrent que l'assurance chômage, partagée avec des caisses cantonales. Mais ce sont encore les patrons qui lèvent les cotisations, de même que pour l'assurance accident administrée par la Suva.

gérées correctement?

D'abord, il faut souligner que le fonctionnement des caisses est demeuré très opaque. Même l'administration fédérale avait le plus grand mal à obtenir des informations sur le fonctionnement des caisses. Aujourd'hui encore, les caisses patronales vendent chèrement chaque pouce de leur indépendance vis-à-vis de l'Etat. Donc, en réalité, on ne sait pas vraiment. Ceci dit, bien sûr, le système fonctionne. La question centrale est la suivante: au profit de qui le système fonctionne-t-il? Et la réponse est claire: le système fonctionne au bénéfice des associations patronales. D'autres acteurs, en premier lieu les syndicats, auraient voulu organiser des caisses de compensation, or ce droit leur a été refusé. On peut aussi légitimement se poser la question de la rationalité de l'existence de ces multiples caisses qui font toutes le même travail.

Les syndicats se sont vu confier de leur côté la gestion de l'assurance chômage, peut-on parler dans ce cas aussi de «mainmise»?

Les syndicats jouent en effet un rôle fondamental dans la gestion des caisses d'assurance chômage, et ils ont commencé à le faire bien avant que les patrons ne créent des caisses de compensation. On peut d'ailleurs noter que les caisses chômage, tout comme les caisses d'assurance maladie par exemple, ont été très importantes pour attirer et fidéliser les membres. Mais il y a de grandes différences. D'abord, les caisses chômage sont beaucoup plus contrôlées que les caisses patronales et ceci depuis les années 1920. Elles ont perdu nombre de leurs prérogatives au cours du siècle, alors que les caisses de compensation ont conservé une autonomie administrative et financière très importante. Si on compare l'autonomie d'une caisse d'allocations familiales à celle d'une caisse chômage, on constate une très grande différence. Les associations patronales disposent d'une «mainmise», car elles contrôlent véritablement ces caisses et en profitent, les syndicats sont «impliqués» et «gèrent», ce n'est pas tout à fait la même chose. Certaines organisations patronales financent leurs activités politiques avec ces caisses, les syndicats ne peuvent le faire avec les caisses chômage.

à poing levé

Mille milliards de tonnes de dioxyde

ExxonMobil, Shell, BP, Total, Eni...: cent entreprises seulement sont responsables à elles seules de 71% des émissions industrielles de gaz à effet de serre depuis 1988 et du rejet dans l'atmosphère de près de 1000 milliards de tonnes de dioxyde de carbone. Ce décompte a été réalisé par deux ONG anglo-saxonnes, le Carbon Disclosure Project et le Climate Accountability Institute. Leur étude, le «Carbon Majors Report», adopte une approche originale en mettant en cause des entreprises plutôt que des Etats. Parmi les sociétés les plus émettrices, on retrouve naturellement une majorité de compagnies pétrolières aux côtés de producteurs de charbon. Les émissions comptabilisées sont dues soit directement à l'extraction de pétrole, gaz et charbon (pour 10%), soit indirectement aux produits issus de ces énergies fossiles (pour 90%). Le rapport note que «l'ampleur des émissions historiques associées à ces producteurs est assez importante pour avoir contribué au changement climatique de manière significative»...

Surprise, une société suisse apparaît dans le listing! Basé dans le canton de Zoug, Glencore PLC est un important groupe international, tout à la fois courtier, producteur, transformateur et distributeur de matières premières, ainsi que de produits énergétiques et agricoles, créé dans les années 1970 par Marc Rich, un homme d'affaires étatsunien qui, poursuivi par la justice, avait dû s'enfuir de son pays pour avoir violé l'embargo sur l'Iran. Cité régulièrement et à travers plusieurs continents dans des affaires fiscales, de corruption, de pollution, de mauvais traitements des populations locales ou encore de pratiques antisyndicales, Glencore s'était vu décerner en 2008 le «Public Eye Awards de la multinationale la plus irresponsable». Avec 0,38% des émissions émises, elle pointe en 43^e position du triste palmarès établi par les ONG et devrait, avec l'appétit d'ogre qu'on lui connaît, remonter encore le classement. En 2013, Xstrata, autre société suisse, et premier producteur mondial de charbon bitumineux, était tombée dans son escarcelle.

Les énergies fossiles sont «la plus grande source des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine», alerte le rapport. «Si la tendance à l'extraction des combustibles fossiles se poursuit au cours des 28 prochaines années au rythme des 28 années précédentes, les températures moyennes mondiales pourraient grimper de 4° d'ici à la fin du siècle», entraînant «un climat qu'aucun humain n'ait jamais connu, menaçant notre sécurité alimentaire et rendant des régions entières inhospitalières à la vie». Ces cent sociétés et leurs propriétaires ont donc un rôle majeur à tenir dans la transition énergétique, 32% de leurs investisseurs sont d'ailleurs publics selon les deux ONG. La Banque nationale suisse (BNS) a par exemple mis des sous dans Chevron (12^e au classement). Au printemps, un collectif d'organisations suisses emmené par le Centre Europe - Tiers Monde (Cetim) lançait justement un appel à la BNS à s'engager lors des assemblées d'actionnaires du géant pétrolier étatsunien en faveur de la protection du climat et des droits humains. Il faut que des initiatives de ce genre se multiplient auprès des banques cantonales, fonds de pension et autres investisseurs publics. C'est bien le but recherché par le «Carbon Majors Report».

PIERRE EICHENBERGER

MAINMISE SUR L'ÉTAT SOCIAL

Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)

HISTOIRE

GROUPES D'INTERETS

EDITIONS ALPHIL PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

Pierre Eichenberger, «Mainmise sur l'Etat social. Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)», Editions Alphil Presses universitaires suisses, 496 pages, 39 fr. ou 25 fr. en version numérique (alphil.com).

Propos recueillis par Jérôme Béguin ■

Jérôme Béguin ■